

André HAUSER

NOTES SCIENTIFIQUES



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE LOME



NOTES SCIENTIFIQUES

1. NOTE SUR LES ATTITUDES DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE A L'EGARD
DE QUELQUES COUTUMES MATRIMONIALES DANS LE SUD TOGO

suivi d'une

NOTE COMPLEMENTAIRE SUR LES OPINIONS DE CES TRAVAILLEURS A L'EGARD
DES FUNERAILLES

2. L'EVALUATION DU NOMBRE DES CHÔMEURS AU TOGO

ERRATUM

p. 1 note (1) Lire Reproduit de "Changing family studies" :
the second volume of proceedings of the second
interdisciplinary family research seminar held
at the Institute of Africa Studies, University
of Ghana, June 1972. Legon family reseach paper
n° 3, edited by C. Opong. Legon, Institute of
African Studies, 1975, p. 164-176.

p. 16 note (1) après 1974, ajouter
où figurent des croisements entre les quatre
variables d'attitudes (p.93-98)

NOTE SUR LES ATTITUDES DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE
A L'EGARD DE QUELQUES COUTUMES MATRIMONIALES DANS LE
SUD TOGO (1).

SUIVI D'UNE NOTE COMPLEMENTAIRE SUR LES OPINIONS
DE CES TRAVAILLEURS A L'EGARD DES FUNERAILLES

A l'occasion d'une enquête de psychosociologie du travail,^{*} que j'ai effectuée en 1969-1970 dans une mine de phosphate du Sud Togo, j'ai introduit dans mon questionnaire une courte rubrique sur quelques aspects très particuliers de la vie familiale traditionnelle. J'ai demandé aux enquêtés leur opinion sur quelques coutumes matrimoniales : polygamie, choix de la femme par les parents, dot, mariage intra ou inter-ethnique. Ils avaient simplement à répondre en quelques mots s'ils étaient favorables ou non à chacune de ces coutumes en donnant la raison de leur opinion. Ces réponses me permettent, en une certaine mesure, de classer les enquêtés parmi les traditionalistes ou parmi les modernistes (2).

L'extraction du phosphate se fait depuis 1961 dans une carrière à ciel ouvert, où la majorité de la main d'oeuvre est composée d'anciens cultivateurs locaux qui continuent de vivre dans leurs villages d'origine. Le minerai est transporté par un chemin de fer de 30 km à une usine de traitement située au bord de la mer, où une partie de la main d'oeuvre vit dans des conditions extra-coutumières. Dans la suite de l'exposé je parlerai des travailleurs de la mine lorsque je me référerai au service de la carrière et des travailleurs du centre industriel lorsque je me référerai à l'usine de traitement du minerai, auprès de laquelle se trouvent les principales installations d'entretien et de réparation de l'entreprise et le wharf d'embarquement du phosphate.

Mon enquête a porté sur un échantillon de 351 travailleurs, (201 du centre industriel, 150 de la mine) constitué par tirage aléatoire parmi les 900 travailleurs manuels et agents d'encadrement africains de l'entreprise, pondéré en fonction de la qualification et stratifié compte tenu de la rotation des équipes. Ces travailleurs ont tous été interrogés à leur domicile, les ouvriers par mes deux enquêteurs, les agents d'encadrement par moi-même.

Pour obtenir la confiance des enquêtés j'ai fait appel aux organisations syndicales et aussi, pour le personnel de la mine, aux autorités traditionnelles.

(1) Reproduit dans "Urban family studies : the second volume of proceedings of the Institute of African Studies second inter-disciplinary family research seminar held at Legon in June 1972. Legon family research paper n°3, edited by C. OPPONG (sous presse).

(2) Dans une enquête précédente faite à Dakar, j'introduisais aussi le problème du mariage inter-caste, qui permet une très bonne classification mais qui ne se pose pas dans le Sud Togo.

* Rapport d'enquête sur les travailleurs d'une industrie extractive du Togo.- ~~ORSTOM~~, ORSTOM, 1974.- 326 p., multigr.

Mariage

Les célibataires représentent 1,7 % de l'échantillon, les monogames 41 % des mariés (1). Tous les travailleurs mariés le sont coutumièrement et civilement, c'est-à-dire qu'ils ont fait une déclaration de changement d'état-civil devant un agent d'état-civil (secrétaire du chef de canton en milieu rural). Cet acte est nécessaire pour qu'ils obtiennent ensuite des allocations familiales de l'Etat lorsqu'ils ont des enfants (2). D'après ce que j'ai appris très peu de travailleurs auraient fait un mariage chrétien.

Opinion sur quelques coutumes matrimonialesPolygamie

Tous les enquêtés, sauf un, ont répondu à la question.

Les résultats sont les suivants : (en pourcentage)

	Centre industriel	Mine	Total
Travailleurs favorables à cette coutume :	52	31	43
Travailleurs défavorables :	45,5	69	55,5
Travailleurs estimant qu'il y a des cas où il est nécessaire d'être polygame :	2,5	0	1,5
	100,0	100,0	100,0

Deux des travailleurs favorables (tous deux au centre industriel) ne donnent pas de raison; les autres donnent les raisons suivantes :

1° Indisponibilité d'une femme par suite d'une maladie, ou absence prolongée ou fréquente d'une femme. Ces deux raisons sont en général invoquées ensemble : centre industriel 90 %, mine 57,5 %, total 80 %.

L'entraide joue entre les femmes d'un polygame, qui s'occupent des enfants d'une autre s'il y a lieu. Lorsque sa femme est malade ou absente, un monogame a des difficultés réelles, non seulement pour entretenir son ménage, mais aussi pour s'occuper de ses enfants, s'il vit hors de son milieu d'origine. C'est le cas pour un certain nombre de travailleurs, notamment au centre industriel. J'ai d'ailleurs interrogé un monogame qui reconnaissait l'utilité d'avoir une autre femme car sa femme rendait souvent visite à sa famille d'origine.

 (1) Les caractéristiques générales des travailleurs de l'échantillon figurent en annexe.

(2) 500 francs par mois par enfant, jusqu'à 6 seulement, quel que soit le nombre des femmes.

Il n'était cependant pas décidé à prendre une deuxième femme à cause des charges. Il regrettait de n'avoir pas épousé une femme plus instruite, considérait la femme comme l'égale de l'homme mais reprochait aux femmes en général de sacrifier leur mari et leurs enfants à leur famille d'origine.

La raison de l'absence d'une femme peut être d'ordre familial mais elle peut être aussi d'ordre économique. L'activité économique est développée chez les femmes du Sud Togo. Beaucoup sont revendeuses, entre autre de produits vivriers, qu'elles vont acheter en leur milieu rural d'origine pour les revendre en ville. C'est le cas de l'un des enquêtés que j'ai interrogés, qui a trois femmes, dont deux revendeuses, participant au ravitaillement du centre industriel.

Aussi un monogame dont la femme exerce une telle activité peut-il désirer avoir une autre femme pour garder les enfants de la première et entretenir le ménage durant ses absences. Lorsque la femme est revendeuse d'autres produits, l'exercice de son activité pose moins de problèmes au mari, mais suffisamment parfois pour qu'il puisse souhaiter être polygame. Inversement un monogame ayant une femme au foyer peut désirer avoir une femme revendeuse pour accroître les ressources de la famille. Un monogame peut aussi vivre seul, cas d'un nombre non négligeable d'enquêtés.

2° Culture : 6,5 % au total, 1 % au centre industriel, 19,5 % à la mine des travailleurs favorables à la polygamie donnent cette raison : ils ont des champs à cultiver et désirent avoir l'aide de plus d'une femme. Il s'agit essentiellement de travailleurs résidant dans leur village d'origine.

3° Aime les enfants, désire procréer : total 4 %, centre industriel 1 %, mine 10,5 %.

4° Aide des enfants dans la vieillesse : total 2,5 %, centre industriel 2 %, mine 4,5 %.

5° Autres raisons : total 7 %, centre industriel 6 %, mine 8 %.

Parmi ces raisons :

- pour empêcher la domination d'une femme unique
2 réponses (1 C , 1 M)
- la polygamie crée une concurrence entre les femmes pour travailler et plaire au mari : 2 réponses (1 C , 1 M)
- en cas de mésentente avec une femme on peut se tourner vers l'autre : 1 réponse (C)
- favorable seulement si les femmes ont bon caractère :
1 réponse (C)
- pour augmenter la population du Togo : 1 réponse (C)

-- en cas de divorce il reste une femme : 1 réponse (M)

5 % des travailleurs défavorables (centre industriel 9 %, mine 2 %) ne donnent pas de raison. Les autres donnent les raisons suivantes : (1)

1° Charges familiales : 30 % au total, 33,5 % au centre industriel, 26,5 % à la mine donnent cette seule raison mais 71 % au total, 54 % au centre industriel, 85 % à la mine donnent cette raison associée à d'autres. La polygamie occasionne trop de dépenses pour les travailleurs. Par charges on entend d'ailleurs non seulement l'entretien de la famille, mais aussi les études, l'apprentissage des enfants.

2° Jalousie, querelle, désordre, difficultés dans les foyers; on aime une femme plus que l'autre, de là naît la haine entre les femmes. 17 % au total, 35 % au centre industriel, 3 % à la mine donnent cette seule raison mais 46 % au total, 45 % au centre industriel, 47 % à la mine donnent cette raison associée à d'autres.

3° Les enfants de mères différentes ne s'aiment pas. Quand le père meurt ils se dispersent : ils ne vivent jamais fraternellement. 19 % au total, 2 % centre industriel, 34 % à la mine donnent cette raison, toujours associée à d'autres.

4° Mauvaise éducation des enfants; les enfants de polygame n'arrivent pas à faire d'études, d'apprentissage et deviennent souvent des voyous : 3 % au total, 3,5 % au centre industriel, 2 % à la mine donnent cette seule raison mais 17 % au total, 13 % au centre industriel, 20 % à la mine donnent cette raison associée à d'autres, notamment aux charges familiales dont elle est une conséquence.

5° Si l'on ne peut élever convenablement tous les enfants de toutes les femmes il est difficile de faire un choix : 1 réponse (centre industriel).

Les cas où les enquêtés, tous au centre industriel, estiment que la polygamie est nécessaire sont les suivants :

- a) si l'on n'a pas d'enfant de la première femme : 3 réponses
- b) si la première femme a trop mauvais caractère et que l'on ne puisse pas divorcer : 2 réponses.

(1) Les pourcentages sont relatifs à l'ensemble des travailleurs défavorables ayant donné une raison.

Bien que très peu de travailleurs insistent sur la nécessité d'avoir une descendance, il est vraisemblable que tous ceux qui sont défavorables à la polygamie en principe seraient d'accord pour être polygames en cas de stérilité de leur femme.

La polygamie est surtout en faveur chez les travailleurs du centre industriel, que ce soit pour des raisons familiales ou économiques. Pour les travailleurs de la mine, elle peut jouer un rôle dans l'accroissement des activités agraires mais dans l'ensemble elle paraît avoir pour eux plus d'inconvénients que d'avantages. Les travailleurs polygames de la mine, dont un nombre appréciable a trois femmes, sont relativement plus nombreux que ceux du centre industriel; ils vivent plus fréquemment avec toutes leurs femmes, plus rarement seuls, et ont plus de charges familiales.

70 % des monogames sont défavorables à la polygamie au total, 58 % au centre industriel, 92 % à la mine. 54 % des polygames sont favorables à la polygamie au total, 65 % au centre industriel, 42 % à la mine.

L'attitude envers la polygamie a pu évidemment être liée au nombre de femmes ($\chi^2 = 18,84$ dl = 1 $P < .001$) : les monogames sont plus fréquemment défavorables à la polygamie. Cette attitude est liée aussi à la religion, mais seulement chez les travailleurs de la mine ($\chi^2 = 3,94$ dl = 1 $P < .05$) : les chrétiens sont plus fréquemment défavorables. Aucune autre liaison n'a pu être établie avec les caractéristiques générales. Quelle que soit la variable il y a une majorité de travailleurs favorables à la polygamie, à peu près à tous les niveaux, chez les travailleurs du centre industriel, une majorité de travailleurs défavorables à la polygamie à peu près à tous les niveaux, chez les travailleurs de la mine. Cependant beaucoup de travailleurs du centre industriel vivent dans leur milieu d'origine, beaucoup de travailleurs de la mine ne vivent pas dans leur milieu d'origine. Il règne une ambiance pro-polygamique chez les travailleurs du centre industriel, où l'on voit surtout les avantages de la polygamie pour des salariés vivant en milieu extra-coutumier, une ambiance anti-polygamique chez les travailleurs de la mine, où l'on voit surtout les inconvénients de la polygamie pour des salariés vivant en milieu coutumier.

Choix de la femme par les parents

Il ne s'agit pas d'un choix exclusif des parents mais de l'intervention des parents dans le choix du conjoint.

98,5 % des enquêtés ont répondu à la question (Centre industriel
98,5 % ; Mine 98,5 %)

Les résultats sont les suivants : (en pourcentage)

	Centre industriel	Mine	Total
Travailleurs favorables à cet usage :	14	13,5	14
Travailleurs défavorables :	79	86,5	82
Travailleurs estimant qu'il faut choisir soi-même mais demander l'approbation des parents :	7	0	4
	100,0	100,0	100,0

Les travailleurs favorables donnent les raisons suivantes :

- 1° Les parents connaissent la famille de la femme (savent si elle n'est pas sorcière), les parents de la femme, son caractère; il y a des femmes qui volent les richesses du mari et demandent ensuite le divorce, il y en a même qui le tuent : total 52 %, centre industriel 39 %, mine 70 %.
- 2° Les parents savent choisir, sont expérimentés et aideront d'autant plus les jeunes mariés matériellement qu'ils auront choisi : total 40 %, centre industriel 46,5 %, mine 30 %.
- 3° La femme choisie par les parents leur obéit, obéit mieux au mari, même en son absence : total 6 % ; centre industriel 10,5 % ; mine 0.
- 4° Il est difficile de trouver seul une femme convenable : 1 réponse (centre industriel).

Les travailleurs repoussant l'intervention des parents dans le choix du conjoint donnent les raisons suivantes :

- 1° Il faut qu'il y ait du sentiment, de l'affection dans le mariage, que l'on connaisse le caractère de l'autre à l'avance, éventuellement par un essai de vie commune; pour cela un choix personnel du conjoint est nécessaire : total 88,5 % ; centre industriel 82 % ; mine 97 %. (Un enquêté ajoute : avant de l'épouser, il faut demander au fétiche si elle aura des enfants et si elle est bonne).
- 2° Un adulte doit être libre de choisir : total 9 % ; centre industriel 14 % ; mine 2,5 %.

- 3° Il est plus facile de résoudre les difficultés, de renvoyer la femme si on l'a choisie; une femme choisie par les parents et qui ne convient pas met dans une situation difficile vis-à-vis des parents : total 2 % ; centre industriel 3 % ; mine 0,5 %.
- 4° Le choix de la femme par les parents est un système de l'ancien temps : 1 réponse (centre industriel)

Cette attitude est liée à deux variables liées entre elles : l'instruction et la religion : les illettrés sont plus fréquemment favorables à cet usage que les autres, ceux ayant déclaré une religion traditionnelle que les chrétiens (instruction : $\chi^2 = 14,25$ dl = 1 $P < .001$ -- religion : $\chi^2 = 16,07$ dl = 1 $P < .001$). Cette attitude a pu aussi être liée au nombre de femmes chez les travailleurs du centre industriel ($\chi^2 = 4,67$ dl = 1 $P < .05$); cette liaison pourrait laisser entendre qu'un certain nombre d'enquêtés du centre industriel ont voulu choisir leur première femme et, l'ayant mal choisie, s'en sont remis à leurs parents pour le choix des autres. Aucune autre liaison n'a pu être établie.

Dot

Seuls deux enquêtés n'ont pas répondu à la question.

Les résultats sont les suivants : (en pourcentage)

	Centre industriel	Mine	Total
Travailleurs favorables à la dot	34	17	27
Travailleurs défavorables	45	28	38
Travailleurs faisant des restrictions	21	55	35
	100	100	100

Les raisons données par les travailleurs favorables sont les suivantes :

- 1° La dot honore la famille de la femme, satisfait sa parenté : Total 23,5 % ; Centre industriel 26,5 % ; Mine 15,5 %.
- 2° La dot permet la soumission de la femme à l'époux, son respect pour ses beaux parents : Total 22,5 % ; Centre industriel 25 % ; Mine 15,5 %.
- 3° La dot est une marque d'amour, de confiance, elle honore la femme, la valorise, "rend la femme propre" (lui permet d'acquérir plusieurs pagnes quand elle en manque) : Total 19 % ; Centre industriel 17,5 % ; Mine 23 %.
- 4° La femme apporte le contenu de la dot chez son mari : Total 17 % ; Centre industriel 9 % ; Mine 38 %.

Il s'agit en réalité d'une partie de la dot, le lot de la femme, mais rarement d'argent liquide.

- 5° La dot est une indemnité accordée aux parents de la femme, pour la perte de leur fille; elle témoigne la reconnaissance qu'on a envers les parents de la jeune fille. Par la dot l'homme est encore plus respecté par sa femme et ses beaux-parents : Total 11,5 % ; Centre industriel 14,5 % ; Mine 4 %.
- 6° La dot est une coutume des aïeux, qu'il faut respecter, elle correspond au droit matrimonial : Total 6,5 % ; Centre industriel 7,5 % ; Mine 4 %.

9 % au total, 10 % au Centre industriel, 7 % à la mine des travailleurs défavorables à la dot ne donnent pas de raison; les autres donnent les raisons suivantes (1) :

- 1° La femme est à la charge de l'époux jusqu'à sa mort : Total 59 % ; Centre industriel 64,5 %.
- En d'autres termes la dépense initiale que représente la dot ne se justifie pas. D'autre part en milieu extra-coutumier la femme reçoit moins fréquemment une aide de sa famille d'origine.
- 2° La dot rend le mariage plus difficile : total 17,5 % ; Centre industriel 15 % ; mine 23 %. Un grand nombre de jeunes mettent un certain nombre d'années pour constituer une dot.
- 3° La dot est un achat de la femme, une capitalisation d'épouse : total 12,5 % ; Centre industriel 10 % ; mine 18 %. C'est en opposition avec ceux qui déclarent honorer la femme avec la dot.
- 4° La dot est une perte d'argent après le divorce, notamment en cas de stérilité de la femme : total 5 % ; Centre industriel 6,5 % ; mine 2,5 %.
- 5° La dot n'a pas à être versée par une seule des deux parties ; les parents des deux côtés du couple doivent déposer une certaine somme pour le démarrage du nouveau foyer : total 2,5 % ; Centre industriel 1 % ; mine 5 %.
- 6° La dot ne suffit pas à faire respecter l'époux : 1 réponse (centre industriel).
- 7° La femme est plus libre et moins à la charge de l'époux sans dot : total 1,5 % ; Centre industriel 1 % ; mine 2,5 %.
- 8° Il n'y a pas de raison de créer une différence dans le couple entre l'homme et la femme : 1 réponse (centre industriel).

(1) Les pourcentages sont relatifs à l'ensemble des travailleurs défavorables ayant donné une raison.

Ces deux dernières raisons émanent d'enquêtés féministes.

On notera que les opinions exprimées dans cette rubrique sont soit des points de vue de parents, soit des points de vue de mari.

Les travailleurs qui font des restrictions estiment qu'il faut la réduire, la rendre modérée (très peu d'argent liquide), ou même faire seulement de la dot un lot de tissus de pagne pour l'épouse, sans argent. Dans tous les cas on offre, bien entendu, des boissons alcoolisées.

La distinction en trois catégories n'est pas vraiment discriminatoire. On peut considérer que presque tous les travailleurs favorables à la dot admettent implicitement qu'il y a lieu de la réduire et que beaucoup de ceux qui y sont défavorables admettent qu'il faut garder un minimum. Mais il arrive un point où ce minimum ne peut plus être considéré comme une dot.

Les trois catégories représentent donc surtout :

- 1° Ceux qui donnent des raisons en faveur de la dot, expliquent à leur manière ce qu'elle représente, l'intérêt qu'elle offre.
- 2° Ceux qui donnent des raisons de la supprimer
- 3° Ceux qui veulent la réduire sans donner de raison

L'attitude à l'égard de la dot est liée avec la religion et l'instruction chez les travailleurs de la mine : les illettrés sont plus fréquemment favorables, les chrétiens plus fréquemment défavorables (religion $\chi^2 = 4,35$ $dl = 1$ $P < .05$ -- instruction $\chi^2 = 4,45$ $dl = 1$ $P < .05$). Aucune autre liaison n'a pu être établie.

Mariage intra ou interethnique

Les principales ethnies du Sud Togo sont proches les unes des autres (voir annexe), assez proches aussi de la plupart des ethnies du Sud Dahomey. Quand on pose aux enquêtés la question du mariage interethnique un certain nombre d'entre eux ont vraisemblablement à l'esprit de telles unions.

97 % des enquêtés ont répondu à cette question (centre industriel 94,5 % ; Mine 100 %).

Les résultats sont les suivants : (en pourcentage)

	Centre industriel	Mine	Total
Travailleurs favorables au mariage intra-ethnique	23	24	23,5
Travailleurs favorables au mariage inter-ethnique	<u>77</u>	<u>76</u>	<u>76,5</u>
	100	100	100,0

Les travailleurs favorables au mariage intra-ethnique donnent les raisons suivantes :

- 1° Le mariage interethnique crée une confusion des coutumes; il est difficile de régler les divergences; on se comprend mal; on risque parfois d'épouser une femme d'une famille sorcière : total 67,5 % ; centre industriel 68 % ; mine 66,5 %.
- 2° Le mariage interethnique provoque une dispersion de la famille en cas de divorce et aussi une dispersion des biens de l'époux s'il meurt : total 20 % ; centre industriel 20,5 % ; mine 19,5 %.
- 3° Le divorce est plus fréquent dans les couples de groupes ethniques différents : total 12,5 % ; centre industriel 11,5 % ; mine 14 %.
- 4° En cas de retour au pays d'origine, seule une femme de même **ethnie** rentre au pays avec le travailleur pour cultiver la terre : 1 réponse (centre industriel).

6 % au total , 9,5 % au centre industriel , 2 % à la mine des travailleurs favorables au mariage interethnique ne donnent pas de raison; les autres donnent les raisons suivantes :

- 1° Le mariage interethnique renforce l'union entre les ethnies, élimine le racisme, la discrimination tribale : total 38,5 % ; centre industriel 29 % ; mine 50 %.
- 2° Le mariage interethnique élargit la parenté, fait connaître d'autres coutumes, d'autres langues, d'autres pays : total 37 % ; centre industriel 29 % ; mine 46,5 %.
- 3° La question ne se pose pas, seul compte l'amour : total 22 % ; centre industriel 38 % ; mine 3,5 %.
- 4° La femme obéit mieux à un mari d'un autre groupe ethnique : total 1,5 % ; centre industriel 3 % ; mine 0.
- 5° Le mariage interethnique peut abaisser le coût de la dot par comparaison entre les ethnies : 2 réponses (centre industriel)

L'attitude à l'égard du mariage intra ou interethnique est liée au groupe ethnique, à la religion, à l'instruction : les Ouatchi, les illettrés sont plus fréquemment défavorables au mariage interethnique, les chrétiens plus fréquemment favorables (instruction $\chi^2 = 4,14$ dl 1 $P < .05$ -- religion $\chi^2 = 4,02$ dl = 1 $P < .05$ -- groupe ethnique $\chi^2 = 5,49$ dl = 1 $P < .02$). Aucune autre liaison n'a pu être établie.

Traditionalistes - Modernistes

A l'aide des réponses sur les coutumes matrimoniales j'ai essayé de classer les travailleurs en traditionalistes et modernistes. Je n'ai pas utilisé les réponses sur la dot, car celles-ci ne permettent pas de classification discriminatoire à cet égard, ni les réponses sur la polygamie comme non représentatives du traditionalisme eu égard au niveau socio-culturel des enquêtés.

Avec les deux variables restantes -- choix de l'épouse par les parents et mariage intra ou interethnique -- je n'ai donc que quatre catégories. J'ai de plus subdivisé chaque catégorie en deux classes selon que les travailleurs étaient ou non favorables à la polygamie. Les résultats sont les suivants : (en pourcentage)

1° Modernistes :	défavorable choix femme; favor. mariage inter-		
	Total	Centre industriel	Mine ethnique
	défav. 40,2)	défav. 36	défav. 45,5)
Polygamie	65,6	66	65
	fav. 25,4)	fav. 30)	fav. 19,5)
2° Attitude moyenne (I) fav.	choix femme; fav. mariage interethnique		
	défav. 5,5)	défav. 4,5)	défav. 6)
Polygamie	12	13,5	10
	fav. 6,5)	fav. 9)	fav. 4)
3° Attitude moyenne (II) défav.	choix femme; défav. mariage interethnique		
	défav. 10)	défav. 7,5)	défav. 13)
Polygamie	19,2	19	19,5
	fav. 9,2)	fav. 11,5)	fav. 6,5)
4° Traditionalistes :	fav. choix femme; défav. mariage interethnique		
	défav. 2)	défav. 0,5)	défav. 4)
Polygamie	3,2	1,5	5,5
	fav. 1,2)	fav. 1)	fav. 1,5)
	100,0	100,0	100,0

Les travailleurs rejettent plus fréquemment l'autorité des parents que celle du groupe ethnique.

Les travailleurs défavorables à la polygamie sont majoritaires dans les quatre catégories à la mine, chez les modernistes seulement au centre industriel.

+

+ +

L'ensemble des réponses relatives aux coutumes matrimoniales permet de dégager quelques traits de l'image que se fait l'enquêté du couple.

Avant tout il admet toujours, au moins implicitement, qu'un homme peut, le cas échéant, former simultanément plusieurs couples. Même si, pour des raisons sentimentales, il se déclare défavorable à la polygamie, au choix de la femme par les parents, à la dot, favorable au mariage interethnique, il ne dit jamais explicitement qu'un homme ne peut mener de vie conjugale qu'avec une seule femme à la fois. Dans le contexte social et au niveau culturel qui est le sien, aussi bien dans un milieu extra-coutumier que coutumier, le couple ne saurait être un absolu.

Cependant un peu plus de la moitié des enquêtés sont en principe défavorables à la polygamie et ceux d'entre eux qui sont monogames s'efforcent de tendre à l'unicité du couple, un couple qui ne mène pas en permanence une vie commune : pour des raisons familiales ou économiques la femme est appelée à s'absenter plus ou moins fréquemment et plus ou moins longtemps. Elle acquiert ainsi une certaine autonomie, ce qui ne signifie pas qu'elle soit l'égale de l'homme dans le couple. Ce n'est qu'à propos de la dot, et aussi de l'instruction à donner aux enfants des deux sexes, que quelques rares enquêtés parlent de l'égalité de l'homme et de la femme.

Il est à noter que les raisons données en faveur du couple unique sont beaucoup plus fréquemment d'ordre économique (charges familiales) qu'affectif. Et les raisons affectives données sont seulement la jalousie entre les femmes, le fait que les enfants de mères différentes ne s'aiment pas.

D'autre part on observe une tendance nette à l'individualisation dans la formation du couple : peu de travailleurs acceptent encore l'intervention des parents, et presque tous ceux qui veulent choisir eux-mêmes leur compagne en donnent des raisons affectives : le mariage devient un mariage d'amour. On peut faire la même constatation à propos du mariage interethnique, pour une fraction notable des enquêtés, essentiellement au centre industriel : les considérations d'ethnie résistent moins devant le problème du choix du conjoint dans ce milieu en partie extra-coutumier.

En ce qui concerne les opinions sur la dot un certain nombre de travailleurs voient en la dot une marque d'amour, d'autres au contraire la rejettent comme une marque d'avilissement de la femme (achat). D'ailleurs la dot ne contribue à la création du couple que comme sceau de l'alliance entre deux familles. Mais son caractère symbolique n'apparaît plus clairement à l'esprit des enquêtés.

Caractéristiques Générales de l'Echantillon

Age

	Centre industriel	Mine	Total
21 - 24	8,5	3	6,5
25 - 29	24	25	24
30 - 34	32	38	35
35 - 39	16	13	14,5
40 - 44	9,5	14	11,5
45 - 49	4	5	4,5
50 - 54	4	2	3
55 - 67	2	0	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100,0	100	100,0
Moyenne. ...	33,76	33,41	33,61
Ecart type.	8,28	6,46	7,55

Niveau d'instruction

Illettré	10	30	19
Ecole (Cours Préparatoire)	1,5	7,5	4
primaire (Cours Elémentaire)	11	10,5	11
(Cours Moyen)	64	43,5	55
Ecole post-primaire	5	2,5	4
Ecole anglaise	2	2	2
Ecole anglaise et française	3,5	1	2
Autres	3	3	3
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100,0	100,0	100
Mariés	98	98,7	98,3
Célibataires	2	1,3	1,7
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100,0	100,0

Nombre de femmes (mariés)

1	47	33	41
2	45	39	42,5
3	7	24,5	14,5
4	1	3	1,5
6	0	0,5(1 cas)	0,5(1 cas)
	<u>100</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Résidence des femmes (mariés)

	Centre industriel	Mine	Total
Monogame :			
femme avec mari	90	90	90
vit seul	10	10	10
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>
Polygame :			
toutes les femmes avec mari	50	68	59
une femme avec mari..	37	19	28
deux femmes avec mari	3	8	5
vit seul	10	5	8
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

charges familiales

1 - 2	7,5	1	4,5
3	8	7	7,5
4	13,5	6,5	10,5
5	16	14	15
6	16	21	18
7	18	10,5	15
8	6	10	7,5
9	2,5	10	6
10	3,5	8,5	6
11	3,5	5,5	4,5
12 à 17	5,5	6	5,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Moyenne	6,2	7,33	6,64
Ecart type	2,83	2,87	2,90

Chaque personne à charge totale compte pour une unité, chaque personne à charge partielle pour une demi-unité. Les enfants au dessous de sept ans sont considérés comme à charge partielle.

Origine

Né dans un village	66	79	72
Né dans une ville	34	21	28
	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Groupe ethnique

Mina	46	18	34
Ouatchi	18	59	35
Ewé	16,5	11	14
Fon	15	10	13
Autres	4,5	2	4
	<u>100,0</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Les Ewé constituent un groupe ethnique important commun au Togo (Sud) et au Ghana (Sud-Est); la population des villages proches de l'usine est en partie Ewé.

Les mina, d'origine en partie Gën, en partie Fanti ont émigré du Ghana dans la seconde moitié du XVII^e siècle; ils parlent actuellement une langue très proche de l'Ewé. Ils occupent une petite portion du Sud-Est du Togo, incluant **Aneho** ancienne ville de la côte, à 10 km à l'Est du centre industriel. Ce sont des cultivateurs, des pêcheurs et aussi des commerçants.

Les Ouatchi sont un sous-groupe Ewé; c'est une population d'agriculteurs. Le gisement de phosphate est situé en pays Ouatchi.

Les Fon constituent le principal groupe ethnique du Sud Dahomey.

Groupe ethnique des Femmes (mariés)

	Centre industriel	Mine	Total
Toutes du groupe ethnique du mari	62	68	64
Une femme d'un autre groupe	31,5	24,5	28,5
Deux " " "	5,5	5,5	5,5
Trois " " "	0,5 (1 cas)	2	1
Quatre " " "	0,5 (1 cas)	0	0,5 (1 cas)
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Religion

Catholique	82	53	70	
Protestant	11	12	11	
Religion tra-	(pratiquant	6	31	17
ditionnelle	{non pratiquant.	1	4	2
		<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Nous avons distingué, parmi les travailleurs ayant déclaré une religion traditionnelle, ceux qui participent à divers degrés aux cultes traditionnels et ceux qui ont seulement le respect du Dieu supérieur et des ancêtres sans s'engager dans les pratiques religieuses traditionnelles. On remarquera que c'est surtout parmi les travailleurs de la mine, c'est-à-dire en milieu rural relativement éloigné des courants de circulation côtière, que prennent place les pratiques traditionnelles (1)

(1) Un complément d'information à la présente note est apporté par le "Rapport d'enquête sur les travailleurs d'une industrie extractive du Togo" Centre ORSTOM de LOME, 1974 p. 93 - 98

NOTE COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX OPINIONS DES TRAVAILLEURS SUR LES FUNERAILLES.

J'ai demandé aussi aux enquêtés leur opinion sur les funérailles, que l'on célèbre un certain temps après la mort.

Celles-ci sont l'occasion de dépenses ostentatoires dans certains groupes ethniques, en particulier les Mina. La famille du défunt s'endette à cette occasion.

Un seul enquêté n'a pas répondu à la question.

Les résultats sont les suivants :

	Centre industriel	Mine	Total
Travailleurs favorables aux funérailles	22	8	16
Travailleurs défavorables	32	26	29,5
Travailleurs favorables avec des restrictions	46	66	54,5

Il est à noter que la grande majorité des réponses favorables proviennent du centre industriel, où dominent les Mina.

Les travailleurs favorables donnent les raisons suivantes :

1°) Les funérailles réjouissent l'âme du défunt, le font sortir de la société des vivants, servent à lui souhaiter un bon voyage pour l'au-delà, à expédier son âme dans les ténèbres, lui permettent de rester parmi ses camarades de l'au-delà :

Centre industriel 18 %, Mine 58 %, total 27 %.

2°) Les funérailles témoignent du chagrin des vivants et de leur souvenir :

Centre industriel 30 %, Mine 8,5 %, total 25 %.

3°) Les funérailles permettent à la famille du défunt d'être honorée, de se faire respecter, de s'acquitter des dettes qu'elles a eues depuis le décès (enterrement, libation, nourriture, achat de cercueil) :

Centre industriel 20 %, Mine 0, total 16 %.

4°) C'est une cérémonie des aïeux à respecter, chacun dans la mesure de ses moyens, ou sans restriction, selon les réponses :

Centre industriel 19 %, Mine 8,5 %, total 16 %.

5°) C'est une cérémonie des aïeux, qui est un au revoir au défunt et sert à informer ses camarades qu'il y a un décès :

Centre industriel 7 %, Mine 6, Total 5 %.

6°) Les funérailles permettent de se souvenir de l'oeuvre que le défunt a accomplie sur la terre avant de mourir : une réponse (centre industriel).

7°) Les funérailles permettent au défunt de se réjouir du nombre d'années qu'il a vécu parmi les vivants :

Centre industriel 2 %, Mine 16 %, total 5 %.

8°) C'est une cérémonie nécessaire : on ne peut enterrer le défunt comme un animal : une réponse (centre industriel).

9°) Les funérailles permettent aux vivants de se souvenir qu'ils mourront : une réponse (Mine).

10°) Les funérailles écartent les soucis de la famille du défunt, lui font oublier ses peines par le tam-tam, les chants, les danses. Une réponse (centre industriel).

Les travailleurs de la mine donnent surtout des raisons en faveur du défunt, ceux du centre industriel en faveur de la famille.

Les travailleurs défavorables donnent les raisons suivantes :

1°) Les funérailles appauvrissent la famille du défunt ; elles sont une dépense inutile faite pour un cadavre, pour une personne qui ne reviendra plus jamais en vie.

Il faut garder l'argent pour les vivants :

Centre industriel 59,5 %, Mine 10 %, total 41 %.

2°) C'est une coutume inutile à supprimer ; cette réponse rejoint la précédente : Centre industriel 9,5 %, Mine 49 %, total 24 %.

3°) Il ne faut faire que l'enterrement : donner au mort un cercueil, faire la messe de requiem, la libation, quelque chose de sommaire en mémoire du défunt : Centre industriel 26,5 %, Mine 31 %, total 28 %.

4°) Avec les funérailles il y a double perte pour la famille : perte humaine et perte d'argent ; cette réponse rejoint la première :

Centre industriel 3 %, Mine 10 %, total 6 %.

5°) Dans les funérailles on se moque de ceux qui ne font rien, il y a une concurrence entre tous. Une réponse (centre industriel).

Quelques travailleurs se déclarent décidés à braver l'opinion publique le cas échéant ; ils "préfèrent être mal vus" que de faire des dépenses pour les funérailles.

On notera que les travailleurs du centre industriel s'expriment plus facilement et plus librement dans l'ensemble.

Parmi les travailleurs favorables avec des restrictions, quelques-uns donnent les précisions suivantes :

- les funérailles sont devenues un moyen de richesse ; il faut que les parents du défunt fassent seuls les dépenses, à l'exclusion des familles alliées et amies.

- la cotisation funéraire doit être limitée : les dons funéraires sont devenus une concurrence entre les familles alliées aux filles du défunt. Le responsable des funérailles s'enrichit sans penser à venir en aide aux orphelins.

Les funérailles ne doivent donc pas appauvrir tout le monde dans la famille du défunt (première raison donnée de défavorable).

On peut penser que presque tous les travailleurs favorables aux funérailles sont partisans de réduire les dépenses, même s'ils ne le disent pas. La distinction faite entre eux et les travailleurs favorables avec des restrictions réside surtout dans le fait que les premiers donnent des raisons de célébrer les funérailles.

Aucun travailleur défavorable ne songe évidemment à ne rien faire pour le mort, mais il s'agit d'une cérémonie consécutive à la mort qui ne saurait prendre des proportions de funérailles.

Deux travailleurs, que nous avons classés parmi les favorables avec des restrictions, se déclarent en fait résignés à ce qui est une obligation. Il est vraisemblable que beaucoup de ceux qui mettent en avant la tradition ont un état d'esprit voisin de celui-là.

L'attitude à l'égard des funérailles est liée au groupe ethnique : les Mina sont plus fréquemment favorables à cette cérémonie, les Ouatchi moins fréquemment ($\chi^2 = 4,243$ dl = 1 $P < .05$). Aucune autre liaison n'a pu être établie.

L'EVALUATION DU NOMBRE DES CHÔMEURS AU TOGO (1)

=====
 =:::==

On considère comme chômeur, au sens strict, tout travailleur cherchant du travail par suite d'une rupture de contrat de travail, au sens large tout travailleur en quête d'emploi. Ces définitions internationales ne conviennent pas à l'Afrique, où il est beaucoup plus difficile de prouver sa volonté bien arrêtée de travailler que dans les pays économiquement développés : les occasions^s d'emploi y sont rares et le marché de l'emploi ne peut donc y être organisé efficacement (2). Aussi doit-on y considérer comme chômeurs, au sens très large, tous ceux qui sont sans emploi et disponibles pour le travail (3).

Dans les résultats des recensements et des sondages démographiques le terme de chômeur, lorsqu'il figure, est pris dans son acception la plus stricte : personne ayant déjà exercé un métier, n'en ayant pas actuellement et cherchant du travail. En général c'est le terme de "sans emploi" qui est utilisé dans ce sens restrictif. Tous ceux qui n'ont jamais eu d'emploi mais qui sont en âge de travailler et aptes au travail, qu'ils soient ou non à la recherche d'un premier emploi, sont exclus de cette catégorie et classés dans la catégorie des "sans professions" ou "inactifs" (4).

Notre définition des chômeurs comprend à la fois les "sans emploi" et les "sans profession" disponibles pour le travail (5). En Afrique la déclaration de profession des recensements et des sondages démographiques ne permet qu'une connaissance très approximative du nombre des chômeurs au sens le plus strict : un certain nombre d'enquêtés classés

 (1) Reproduit ~~de~~ ^{de} "Actes du Congrès régional africain de population". Accra, Ghana, 9 - 18 décembre 1971, (sous presse).

(2) P. Ajavon (1969).

(3) Cette définition ne concerne que les hommes; une femme n'est chômeur que si elle recherche effectivement un emploi.
 R. Devauges (1963) et P. Raymaekers (1964) distinguent deux types principaux de chômeurs dans les centres urbains :
 - les déscolarisés sans travail, jusqu'à 25 ans, n'ayant le plus souvent que peu ou pas du tout travaillé.
 - les chômeurs adultes, caractérisés par une forte proportion d'illettrés et, parmi les scolarisés, de sous-scolarisés.

(4) Cette catégorie comprend aussi les femmes n'ayant qu'une activité ménagère et tous ceux qui ne sont pas disponibles pour exercer une activité professionnelle.

(5) Avec la restriction ci-dessus (note 3) concernant les femmes.

comme "sans emploi" ont déclaré une profession qu'ils n'avaient jamais exercée s'ils l'avaient parfois apprise : ils exprimaient ainsi leur désir de trouver du travail dans une branche d'activité déterminée (1).

D'autre part les recensements et les sondages démographiques comportent une petite marge d'incertitude dans les déclarations d'emploi occupé au moment de l'enquête, du fait qu'un certain nombre d'hommes portés sous la rubrique "emploi non déclaré" sont en réalité "sans emploi" ou même "sans profession" (2).

Il est difficile, en Afrique, de distinguer le chômage de certaines formes de sous-emploi. Selon la définition classique il y a sous-emploi lorsqu'un travailleur ne travaille pas à plein temps malgré lui (sous-emploi visible) ou lorsqu'il occupe un emploi ne permettant pas la pleine utilisation de ses capacités (sous-emploi invisible) (3). Dans les pays économiquement développés il s'agit essentiellement des travailleurs salariés. En Afrique, au contraire, les sous-employés des agglomérations urbaines (sous-emploi visible) (4) sont en général classés dans les recensements et les sondages démographiques comme travailleurs indépendants ou comme "sans emploi", ou même "sans profession".

(1) Beaucoup de jeunes se donnent ainsi comme chauffeur, mécanicien, employé de maison (Recensement de Dakar 1955).

(2) La moitié au moins des 1 000 hommes à "emploi non déclaré" dans le recensement de Dakar (1955), où 55 000 hommes ont déclaré un emploi (population domiciliée de 14 ans et plus).

(3) Nous ne mentionnons pas ici le sous-emploi saisonnier de la main-d'oeuvre agricole.

(4) Le sous emploi invisible concerne le secteur public et parapublic.

En Afrique les travailleurs indépendants sont essentiellement ceux de l'artisanat, des petits métiers et du petit commerce (1).

Beaucoup d'hommes surtout des jeunes-classés dans les recensements et les sondages démographiques comme "sans emploi" ou "sans profession" exercent en fait des petits métiers; ce sont des chômeurs "actifs"; mais les ressources qu'ils obtiennent ainsi sont en général très maigres (2). Si ces activités de remplacement sont suffisamment rémunératrices ces chômeurs doivent être considérés comme des travailleurs indépendants. Selon le niveau de revenu^{de} ces activités on passe du stade de chômeur réel à celui de chômeur nominal. Certains chômeurs se montrent "assidus dans la recherche d'un emploi salarié" mais d'autres ont une "propension à s'adonner à des activités indépendantes", d'autres enfin "oscillent régulièrement entre le salariat et le travail indépendant" (3).

(1) Les artisans travaillent seuls ou avec l'aide de membres de leur famille, de quelques compagnons associés ou salariés et d'apprentis, très rarement rémunérés : c'est au contraire la famille de l'apprenti qui doit fréquemment payer l'apprentissage dans beaucoup de pays d'Afrique. Le bâtiment, les transports sont des activités artisanales chez les Africains; la petite industrie africaine a presque toujours un caractère artisanal. Les petits métiers sont des activités variées à très faible revenu. La grande majorité sont manuels et se distinguent de l'artisanat par les traits suivants :

- Installation non fixe ou activité ambulante.
- Equipement très réduit ou nul.
- Apprentissage sommaire ou inexistant.
- Activité temporaire ou intermittente.

Le petit commerce comprend le commerce africain de détail et de micro-détail; celui-ci est pratiqué par les femmes.

(2) R. Devauges (1963). La moitié des 500 chômeurs interrogés à Brazzaville en 1957 exerçaient un petit métier.

(3) A. Lux (1962). En 1958, 10% des 228 chômeurs interrogés à Luluabourg (Kasai-Congo belge) étaient des chômeurs nominaux. Le salariat considéré ici est celui du secteur moderne. Les chômeurs cherchent beaucoup moins à entrer au service de travailleurs indépendants, auprès desquels ils ne bénéficieraient pas des mêmes conditions d'emploi.

Beaucoup de travailleurs surtout des jeunes classés dans les recensements et les sondages démographiques comme indépendants se livrent pour leur propre compte à des "activités commerciales ou artisanales qui sont économiquement marginales, voire négatives si elles sont socialement assez positives". Un certain nombre d'entre eux apparaissent dans les situations de chômage conjoncturel où ils ont perdu leur emploi dans le secteur moderne (1); ce sont des "chômeurs déguisés". "La conscience du chômage est nettement plus intense chez ceux-ci que chez les sous-employés n'ayant jamais travaillé dans le secteur moderne" (2).

Dans de telles conditions de mobilité professionnelle le nombre des chômeurs, tel qu'il est donné dans les recensements et les sondages démographiques, ne peut être que très approximatif, même s'il est pris au

-
- (1) L'espace qui nous est imparti ne permet pas de présenter les différentes formes de chômage, notamment ce que l'on appelle le chômage structurel des pays sous-développés, c'est-à-dire en relation avec la structure dualiste de leur économie, dû à l'excédent des travailleurs disponibles par rapport à la capacité d'absorption de l'économie d'une région. Voir à ce sujet A. Lux (1962) pour qui la notion de plein emploi des pays industrialisés doit faire place à celle de rythme optimal d'accroissement de l'emploi par transfert de l'économie de subsistance à l'économie de marché.
- (2) P. Raymaekers (1964). Le chômage déguisé concernait près du tiers des activités du secteur privé africain à Léopoldville (Kinshasa) en 1961. On pouvait en outre considérer que près de 90 % de ce secteur y était affecté par un sous-emploi important.

sens le plus large. La limite entre le chômage et le sous-emploi reste floue, de même que la limite entre les "sans-emploi" et les "sans profession".

+
+

Les études de prévision d'emploi donnent des indications hypothétiques sur le chômage. Au Togo, Mlle E. Vlassenko, statisticienne, a fait, dans une étude sur l'emploi en 1966, des prévisions d'évolution de la population active de 1961 à 1971.

Elle s'est fondée sur une enquête démographique par sondage effectuée en 1961 (1). Le taux d'accroissement moyen global est de 2,6 %; mais il s'abaisse à 2,4 % si l'on tient compte de l'émigration, qui représente environ 0,2 % de la population par an. Cependant il y a lieu de tenir compte aussi de la structure par âge de la population : depuis 1950 "la natalité semble avoir atteint son résultat maximum par réduction surtout de la mortalité infantile" (2). "Le nombre des jeunes s'est donc accru sensiblement dans l'ensemble de la population sans que le nombre des adultes ait augmenté" (3).

Mlle Vlassenko a aussi utilisé les résultats d'une enquête sur les artisans effectuée en 1963-1964 et des statistiques relatives aux secteurs publics et privés modernes. L'aperçu général sur l'emploi qu'elle donne est ^{le} suivant (4):

ANNEES	1961 (5)	1966	1971	
			Effectif	Pourcentage
POPULATION ACTIVE (15 ans et plus)	564 900	583 100	688 000	100
dont				
Hommes	329 500	345 800	410 500	59,7
Femmes	235 400	237 300	277 500	40,3
dont :				
- AGRICOLE	437 600	445 050	517 700	75,2
- NON-AGRICOLE	127 300	138 050	170 300	24,8
- Salariés privés	10 200	15 150	18 500	2,7
- Salariés publics	12 200	15 800	23 100	3,4
- Non-salariés	100 200	102 200	118 700	17,3
- Chômeurs (6)	4 700	4 900	10 000	1,4
INACTIFS (15 ans et plus) (7)				
Hommes	25 700	30 100	43 200	
Femmes	213 900	215 000	254 600	
Total	239 600	245 100	297 800	
TAUX D'ACTIVITE				
Hommes	92,8	92,0	90,5	
Femmes	52,5	52,5	52,1	
Salariés/Population active	3,9	5,3	6,0	
POPULATION TOTALE	1 543 600	1 716 200	1 931 800	

(1) Sondage au 1/5 pour Lomé, la capitale, au 1/10 pour les autres villes, au 1/20 en zone rurale. Une localité de 4 000 habitants et plus agglomérés était considérée comme une ville.

(2) E. Vlassenko (1967) p. 175 - (3) E. Vlassenko (1967) p. 31 -

(4) Les nombres reproduits sont ceux de E. Vlassenko (1969) p. 26-28 (rectifications à l'aide des données de 1968). (5) Les effectifs ne sont pas strictement ceux donnés par l'enquête démographique mais ceux réestimés en fin d'année après correction de la pyramide des âges. (6) "Sans emploi". (7) "Sans profession".

D'après les estimations la population active ne s'est accrue que de 3,2 % de 1961 à 1966 mais doit croître de 18,0 % entre 1966 et 1971, période pendant laquelle les jeunes nés en plus grand nombre après 1950 atteignent l'âge d'activité.

Le chômage estimé est le chômage pour l'ensemble du Togo. L'enquête démographique de 1961 donne aussi des indications sur le chômage en milieu urbain et notamment à Lomé, la seule ville importante du Togo (1).

	INACTIFS			ACTIFS (15 ans et plus)							
	(15 ans et plus) (3)			AYANT UN EMPLOI			CHÔMEURS (2)				
	M	F	T	M	F	T	M	F	TOTAL		
Effectif	%								Effectif	%	
LOME	4 375	16,8	13 300	17 675	19 150	15 525	34 675	1 880	290	2 170	46,0
AUTRES CENTRES URLAINS	2 160	8,3	20 220	22 380	24 710	15 540	40 250	850	130	980	19,8
TOTAL MILIEU URBAIN	6 535	25,1	33 520	40 055	43 860	31 065	74 925	2 730	420	3 150	65,8
ZONE RURALE	19 540	74,9	179 340	198 880	281 140	204 340	485 480	1 440	120	1 560	34,2
TOTAL GENERAL	26 075	100	212 860	238 935	325 000	235 405	560 405	4 170	540	4 710	100

Chômage par zone de résidence au Togo en 1961

- (1) En 1961 Lomé venait de dépasser 100 000 habitants, la seconde ville, Sokodé, n'en atteignait pas 20 000.
- (2) "Sans emploi".
- (3) "Sans profession".

Si le pourcentage des chômeurs et des inactifs de la population résidente de Lomé ne variait pas il y aurait en 1971 près de 5 000 chômeurs à Lomé et, chez les-hommes, plus de 7 000 inactifs. Mlle Vlassenko estimait que de 1961 à 1966 il arrivait à Lomé entre 2 000 et 3-000 migrants par an. Le service de la main d'oeuvre estime que ce nombre doit être situé maintenant entre 3 000 et 4 000. En 1968 ce service évaluait entre 16 000 et 18 000-le nombre des-chômeurs, au sens large, de Lomé. Si l'on admet les prévisions d'évaluation de la population-active et totale de Mlle Vlassenko la-répartition des chômeurs et des inactifs entre Lomé et le reste du Togo doit donc être différente en 1961 et en 1971.-Ce peut être dû-non-seulement à l'exode rural mais aussi à l'accélération de la scolarisation (1).

(1) De toute façon le nombre des chômeurs s'est accru dans de plus grandes proportions que le nombre des habitants de Lomé, que l'enquête de 1961 établissait à 105 000. Une enquête par sondage sur les budgets familiaux en 1964 a permis d'estimer la population de la ville à 116 000 habitants. Cela donne un taux de croissance annuel de 3,2 % et représenterait 144 000 habitants en 1971. Le recensement de 1970 donne effectivement une population résidente très proche de ce nombre : 148 443 pour une population résidente totale au Togo de 1 955 916 (prévision 1 931 800).

Les premiers résultats, concernant l'emploi, du recensement général de la population de 1970 permettent, en une certaine mesure, de vérifier les prévisions de Mlle Vlassenko :

- Le total des actifs-est proche des prévisions : 682. 887 (688.000)

Cependant il y a moins d'hommes et plus de femmes que prévu :
382.864 hommes (410.500) et 300.023 femmes (277.500)

Parmi ces actifs le total des chômeurs est certainement sous-estimé 7.195 (10.000) et la répartition entre les sexes en est aberrante : 3.729 hommes et 3.465 femmes

- Le total des inactifs est moins important que prévu : 260.800 (297.800).
Il est relativement plus proche des prévisions chez les femmes : 233.056 (254.600) que chez les hommes : 27.744 (43.200).

Bibliographie

- AJAVON, P. Les problèmes de l'emploi. Conférence donnée au stage de planification de l'éducation organisé du 20 au 27 Août 1969. Lomé. 10 p. (multigraphié)
- DEVAUGES, R. Etude du chômage à Brazzaville en 1957. II Etude sociologique. Paris, Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines, vol. I n°4 (tome II) 1963. 205 p. 84 tableaux. Bibliographie.
- LUX, A. Le marché du travail en Afrique Noire. Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1962. 327 p. Publication de l'Université Lovanium de Léopoldville
- RAYMAEKERS, P. L'organisation des zones de squattting, élément de résorption du chômage structural dans les milieux urbains des pays en voie de développement. Paris, Editions Universitaires, 1964, 283 p. Publication de l'Université Lovanium de Léopoldville.
- VLASSENKO, E. Population active et emploi au Togo. Lomé, Service de la statistique générale, 1967. 213 p. (multigraphié)
- Note sur l'emploi et la formation professionnelle. Lomé, Service du Plan, 1969. 28 p. (multigraphié).

O. R. S. T. O. M.

Direction générale :

24, rue Bayard, 75008 Paris

Service Central de Documentation :

70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY

Centre O. R. S. T. O. M. de Lomé :

B. P. 375 — LOME (Togo)